

DECISION TARIFAIRE

Page 1 sur 1

Référence: MAN-2020-01

Indice de révision: 1

OBJET

Cette décision a pour objet de fixer les tarifs applicables au sein de l'institut de formation des Ergothérapeutes pour la <u>rentrée 2025</u> du Centre Hospitalier.

TARIFS

Cette prestation est facturée sur la base des tarifs suivants :

113 euros
7175 euros/an
0 euro/an
240 euros
0 euro
77 euros
5 euros

Les Droits Universitaire et la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sont fixés par arrêtés ministériels.

APPLICATION

Ces tarifs sont applicables à compter de la date de rentrée scolaire 2025 et resteront en vigueur jusqu'à la date d'une nouvelle décision.

Laval, le 24 octobre 2024

Le Directeur,

Sébastien REGUENARD

